

aux juges hors la présence de l'avocat et que cette pièce « *emporta à l'unanimité la décision implacable des juges* » ? Ou bien est-ce le 10 novembre 1896, en écrivant dans *le Matin* que c'était seul le bordereau et par conséquent les expertises d'écritures qui avaient « *entraîné la condamnation de Dreyfus à l'unanimité par le conseil de guerre* » ?

Quoi qu'il en soit, ceux qui sont convaincus de la culpabilité du capitaine Dreyfus n'ont jamais admis que la preuve tirée contre lui des expertises en écritures fût peu satisfaite. Je l'ai, quant à moi, déclarée nulle parce qu'elle n'était corroborée par aucune autre preuve; c'est, au contraire, cette absence de toute autre preuve qui, en tenant compte aussi des raisons morales intervenant logiquement en faveur du capitaine Dreyfus, donne aux expertises que j'apporte tout leur poids. Et, d'ailleurs, je ne comprendrais pas que ceux qui ont trouvé trois expertises, et même une seule, celle de M. Bertillon, suffisantes pour condamner un homme, se refusent à croire que douze expertises puissent l'innocenter.

Suspectera-t-on maintenant l'impartialité de ces experts ? C'est là une suspicion dont je ne me permettrai pas de défendre tant d'hommes honorables. Ce qui n'empêche pas que je suis prêt à soumettre à tels graphologues que me désigneraient ceux qui ne voudraient pas accepter uniquement les témoignages que j'ai obtenus, les mêmes documents que j'ai soumis à ceux dont on va lire les rapports. On verra qu'elles seront leurs conclusions.

Si maintenant quelques-uns infirment la graphologie elle-même, il est de toute évidence que s'ils n'admettent pas en faveur d'un homme des preuves de ce genre, ils peuvent encore moins admettre qu'elles suffisent à faire condamner quelqu'un contre lequel on n'a pas élevé d'autres charges; ils doivent appeler alors le verdict rendu contre le capitaine Dreyfus une monstruosité sans nom. Il est vrai que sans doute ceux-là, s'ils écartent toute expertise aussi bien favorable que défavorable, veulent retenir comme élément de conviction la lettre secrète tour à tour avouée et niée par le général Mercier. Ces hommes, si scrupuleux qu'ils